

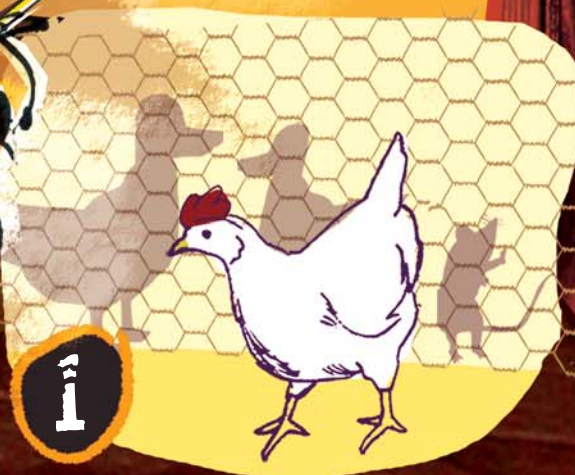
Notions de base  
sur la santé des oiseaux

# Comment prévenir et détecter la maladie

dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie



Les maladies comme l'influenza aviaire et la forme exotique de la maladie de Newcastle peuvent causer des affections graves et entraîner la mort chez beaucoup d'espèces d'oiseaux. Heureusement, vous pouvez protéger vos oiseaux et les garder en santé. **En respectant cinq règles de base** en ce qui a trait aux soins quotidiens de vos oiseaux, vous pouvez réduire les risques que représentent les maladies dangereuses.



## 1 Évitez les contacts avec les oiseaux sauvages et les autres animaux

Les oiseaux sauvages et les autres animaux comme les souris peuvent être porteurs de divers virus, parasites et bactéries pathogènes. Assurez-vous de tenir vos oiseaux, leurs aliments et leur eau loin des animaux sauvages. Ramassez rapidement les aliments et la litière renversés et conservez la nourriture des animaux dans des contenants hermétiques pour éviter d'attirer des visiteurs indésirables.



## 2 Nettoyez, nettoyez et nettoyez

Les virus, les parasites et les bactéries peuvent vivre dans la matière organique comme la litière et la terre. Éliminez le risque de propagation des maladies en nettoyant régulièrement et à fond les bâtiments agricoles, les cages, les casiers à œufs, les outils de jardinage et les contenants pour l'eau et les aliments. Aucun équipement ne devrait être partagé avec un autre propriétaire d'oiseaux ou emprunté. Nettoyez toujours vos mains, vos vêtements et vos chaussures avant et après avoir manipulé les oiseaux. Débarrassez-vous rapidement des oiseaux morts, de la litière et des œufs inutilisés.

### Conseil pour le nettoyage!

Divers désinfectants peuvent être utilisés pour prévenir la propagation des maladies. L'Agence canadienne d'inspection des aliments recommande d'utiliser de l'eau et de l'eau de Javel en parts égales.



## 3

## Repérez les signes de maladie et signalez-les tôt

Les propriétaires d'oiseaux sont tenus par la loi d'aviser les autorités de la présence de maladies aviaires graves, comme l'influenza aviaire. Appelez un vétérinaire ou un bureau régional de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (consultez les pages bleues de l'annuaire) si vous pensez que vos oiseaux sont malades. Parmi les signes à rechercher :

- manque d'énergie, de mouvement ou d'appétit;
- réduction de la production d'œufs;
- enflure autour de la tête, du cou et des yeux;
- toux, difficulté à respirer ou éternuements;
- signes de nervosité, tremblements ou manque de coordination;
- diarrhée;
- mort subite.

On n'est jamais trop prudent. Signalez tout oiseau que vous pensez être malade. Une déclaration précoce peut limiter considérablement l'effet d'une maladie sur la santé de vos oiseaux.



## 4

## Limitez l'exposition aux visiteurs

Les gens peuvent aussi propager des maladies aviaires. En général, ne permettez pas aux visiteurs d'entrer en contact avec vos oiseaux. Si quelqu'un doit pénétrer dans votre propriété ou manipuler vos oiseaux, assurez-vous que ses vêtements, ses mains et ses chaussures sont propres et exempts de débris. Donnez-lui des couvre-chaussures ou couvre-bottes ou utilisez un bain de pieds pour empêcher l'introduction de maladies dans votre propriété ou leur propagation vers l'extérieur. De même, les pneus et les passages de roues de tous les véhicules qui ont été en contact avec des oiseaux devraient être nettoyés avant que les véhicules ne pénètrent dans votre propriété.



## 5

## Gardez les nouveaux oiseaux dans un lieu distinct

Évitez que vos oiseaux ne soient en contact avec des maladies. Les nouveaux oiseaux devraient être isolés et surveillés pendant au moins 30 jours avant d'être mis en présence de vos autres oiseaux. Assurez-vous de vous procurer vos nouveaux oiseaux auprès de fournisseurs de bonne réputation qui appliquent des mesures rigoureuses de prévention des maladies. Les oiseaux devraient être isolés pendant au moins deux semaines au retour de foires ou d'expositions.

Pour plus de renseignements, visitez le site :

[www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)

ou composez le  
**1 800 442-2342**